cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cedric Beauchamp
https://www.cadre21.org/membres/ee7540ab5a634f012259d203

Date d'obtention : 2020-10-09 16:36:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans l'intervention, nous devons nous assurer d'accueillir les victimes et les témoins dans leurs émotions, les rassurer et récolter des informations via la trousse afin d'aider le service de police et de vérifier s'il s'agît d'images à caractère sexuel ou pas. Aussi, il faut évaluer s'il s'agît d'un acte malveillant ou impulsif. S'il s'agît d'un acte malveillant, il faut référer au service de police immédiatement. Les d'un acte impulsif, nous pouvons parler avec l'instigateur et, selon s'il collabore ou pas, saisir son cellulaire, remplir une fiche sexto et contacter le service de police ou bien contacter le service de police directement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il ne faut jamais voir le contenu du vidéo ou de la photo en question. Le but étant de s'assurer que les photos cessent de se transmettre, de récolter de l'information sur les intentions derrière les gestes et de suivre un protocole qui nous guide vers le type d'intervention à préconiser. Si les documents partagés ne sont pas de nature sexuelle, nous devons boucler l'intervention à l'interne et rester à l'affût pour des situations qui pourraient ressurgir. Si la situation provient de l'extérieur de l'école comme celle du parent qui prend connaissance des photos sur le cellulaire de son garçon, il faut le référer au service de police directement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque on rencontre un instigateur. Il faut d'abord être certain que c'est un acte impulsif sinon il faut référer au service de police. De plus, le fait de protéger les victimes est un enjeu délicat car il faut préserver leur identité face à la personne instigatrice. Aussi, par expérience, confisquer le téléphone d'un élève peut créer beaucoup d'émotions.